

COMMUNE DE SARRIANS

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME,

ENQUETE PUBLIQUE DU 13 MARS AU 14 AVRIL 2017

Bilan de la concertation

La présente note est établie en application de l'article R 123-8-5 du Code de l'Environnement.

L'article L 103-3 du Code de l'Urbanisme stipule que les modalités de la concertation sont précisées par l'organe délibérant de la collectivité

Le conseil municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par délibération du 13 juin 2002 et a fixé les modalités de concertation suivantes :

- Insertion dans le bulletin municipal
- Parution d'un avis dans la presse locale
- Réunions publiques.

Cette délibération a fait l'objet d'un affichage et d'une publicité dans la presse locale.

publprint dauphiné

111 Avenue Georges Clemenceau - 84200 CARPENTRAS
Tel : 04 90 63 18 21 Fax : 04 90 63 67 17

CERTIFICAT D'INSERTION

Date de parution : 4 avril 2003

Ci-dessus, découpe de votre annonce légale, parue sur notre support,
Le Dauphiné Libéré - Vaucluse Matin, édition VAUCLUSE.

Ville de Sarrians
**Révision du Plan Local d'Urbanisme
(rappel)**

Par délibération en date du 13 juin 2002, le conseil municipal a confirmé la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles R 122-15 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Modalités de concertation avec la population sur l'ensemble du projet :
- insertion dans le bulletin municipal ;
- Parution d'un avis dans la presse locale ;
- Réunions publiques (sommaire précises dans l'Echo de Sarrians de printemps 2002).

Les associations mentionnées à l'article L 121-3 du Code de l'urbanisme, si elles le demandent, seront consultées pour l'élaboration de la révision du PLU et qu'elles ne soient pas en accord au projet de PLU dans les conditions prévues à l'article 4 de la Loi n° 72 du 17 juillet 1978 relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public.

Publprint Dauphiné
Groupe Le Dauphiné Libéré
111, Avenue Georges Clemenceau
84200 CARPENTRAS
Tél. 04 90 63 18 21
Fax 04 90 63 67 17



Régie publicitaire du Groupe "Le Dauphiné Libéré"
siège social Les Issas, Cordéas 38913 VEUREY CORDON Tél. 04 76 88 71 00
SNC au capital de 1524 € RCS Grenoble B 349 944 976

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ - VAUCLUSE MATIN - LE PROGRÈS - LYON MATIN - LYON FIGARO
LA TRIBUNE - LES DÉPÊCHES - LE JOURNAL DE SAONE & LOIRE - LE BIEN PUBLIC



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Henri MARTIN, Maire de SARRIANS, certifie que la délibération du 13 juin 2002 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune a bien été affichée en mairie - Hall de l'Hôtel de Ville - à compter du 25 juin 2002 pendant plus d'un mois.

Fait pour servir et valoir ce que de droit le 13 janvier 2003.

Le Maire,

Henri MARTIN



La concertation avec la population a été mise en œuvre tout au long de la procédure : réunions publiques (10 juillet 2003 et 26 avril 2012) annoncées dans la presse locale et dans le bulletin municipal, exposition publique.

**COMMUNE DE SARRIANS
AVIS AU PUBLIC**

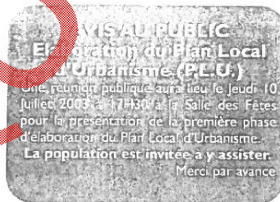
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
Une réunion publique aura lieu le
JEUDI 10 JUILLET 2003 à 17 h 30
à la salle des fêtes
pour la présentation de la première phase d'élaboration du Plan Local
d'Urbanisme
La population est invitée à y assister

575535

C
L
I
T
T
E
R
I
E
R
E

Mardi 24 juin 2003 -

N° 6 - Été 2003



**LE SERVICE DE L'EAU
VOUS INFORME**

Vous pouvez effectuer vos paiements des factures d'eau soit par chèque libellé à l'ordre du trésor public soit en espèces à la régie.

Pour les paiements par courrier, adresser ceux-ci à :

MAIRIE DE SARRIANS
Régie Eau-Assainissement
Place du 1er Août 1944
84260 SARRIANS.

Vous pouvez également déposer vos plis dans les boîtes aux lettres, situées à la Mairie ou aux Services Techniques.

Pour les paiements à la régie, vous pouvez les effectuer :
- le lundi et mardi de 8 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 15,
- le jeudi de 8 h 00 à 11 h 45.

Rappel :
N° Tél. Service de l'eau : 04 90.12.21.33
N° Tél. Services Techniques : 04 90.12.21.08
Aucun paiement ne sera accepté en dehors de ces heures d'ouverture.



Monteux

Ramassage encombrants
Les tournées de ramassages des encombrants 1er et 8 mai seront décalées aux 2 et 9 mai.

Football
Vendredi 27 avril Les Crampons usés reçoivent Roquemaure à 20h30 au stade Berthier.

Vide-greniers
Le Cyclo club Montelais fait son vide-greniers samedi 28 avril de 6h à 18h30 stade Georges Henri. Le Sporting club motoball organise son vide-greniers dimanche 29 avril à partir de 7h au stade Edouard Grangier.

Aubignan

Tournoi amical de tennis
Le Tennis club du Brégoux organise son 1er tournoi amical double mixte adulte les 11, 12 et 13 mai. 10€ par couple de joueurs. Inscriptions au plus tard le 6 mai au 06 23 14 37 86 ou au 06 29 87 61 61.

Sarrians

Urbanisme
Jeudi 26 avril à 18h à la salle des fêtes, réunion publique sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme), présentation du programme d'aménagement et de développement durable.

Réunion publique consacrée au Plan Local d'Urbanisme

Le jeudi 26 avril 2012, à 18 heures, salle des fêtes municipale, le maire présentera le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du territoire sarriannais concerné, réalisé par le bureau d'études Habitat et Développement.



Vie municipale

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) :

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable dévoilé

Le 26 avril dernier une réunion publique a eu lieu afin de porter à la connaissance de la population les grandes lignes du diagnostic et les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui sont deux phases incontournables de la procédure d'élaboration du PLU.

Pour les 10 années à venir, en application du Schéma de Cohérence Territoriale de la CoVe, la Commune devrait redynamiser sa croissance démographique (taux de croissance annuel moyen de 1,2 %).

Le projet d'Aménagement et de Développement Durable consiste à préserver l'image du territoire à travers la préservation des paysages, du patrimoine, de l'agriculture et à affirmer son centre-ville comme un véritable pôle dynamique à l'échelle du bassin de la plaine comtadine.

Ce P.A.D.D sera débattu au sein du Conseil Municipal puis fera l'objet d'une exposition en Mairie.



Septembre 2012

6

Janvier 2012



Prochaines étapes (sauf si de nouvelles lois imposent de nouvelles études ou contraintes) :

- **Fin septembre 2012** : le projet est arrêté et soumis aux Personnes publiques associées qui ont 3 mois pour donner leur avis.

- **Début 2013** : le projet (éventuellement modifié pour tenir compte des observations des personnes publiques associées) est soumis à enquête publique pendant 1 mois. Le commissaire-enquêteur dispose d'un mois à l'issue de l'enquête pour rendre ses conclusions.

- **Avril 2013** : approbation du projet.

Une exposition publique a été organisée en Mairie du 19 septembre au 7 octobre 2016 afin de présenter à la population :

- Le rapport de présentation du PLU
- Le PADD
- Les plans de zonage
- Le règlement
- Les orientations d'aménagement et de programmation.

Les plans de zonage ont été affichés au service de l'urbanisme et les documents susvisés ont été mis à la disposition du public.

Cette exposition a été annoncée par voie d'affichage :

- Affiches format A3 apposées devant la Mairie et dans le hameau des Sablons
- Affiches format A4 apposées dans les commerces du centre-ville
- Panneau lumineux situé sur la Place Jean Jaurès
- Site internet de la Commune

Commune de SARRIANS

Vaucluse

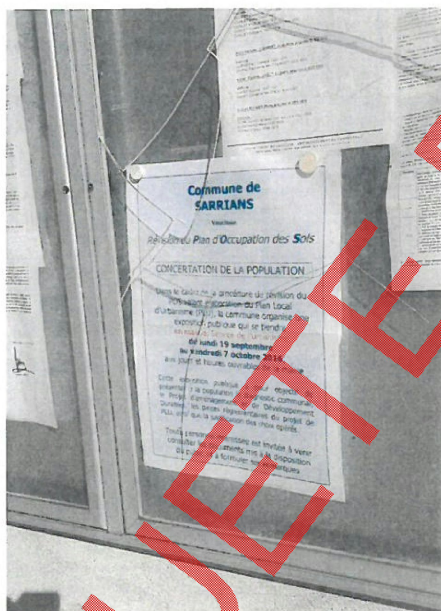
Révision du **Plan d'Occupation des Sols**

CONCERTATION DE LA POPULATION

Dans le cadre de la procédure de révision du POS valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune organise une exposition publique qui se tiendra **en mairie, Service de l'Urbanisme** **du lundi 19 septembre au vendredi 7 octobre 2016**, aux jours et heures ouvrables de la mairie.

Cette exposition publique a pour objectif de présenter à la population le diagnostic communal, le Projet d'aménagement et de Développement Durables, les pièces réglementaires du projet de PLU, ainsi que la justification des choix opérés.

Toute personne intéressée est invitée à venir consulter les documents mis à la disposition du public et à formuler ses remarques.



Un registre a également été mis à la disposition du public pour y formuler remarques et observations sur les documents présentés.

Le public a été nombreux à se présenter en Mairie.

Cette exposition a permis aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil qu'est le PLU ainsi que le projet de l'équipe municipale pour la Commune, tout en formulant des remarques et observations sur les documents présentés.

Elle a également permis aux élus d'expliquer les normes supra-communales (SCOT, PLH et PPRi notamment) avec lesquelles le PLU doit être compatible.

Des questions ont été posées concernant les options de développement retenues par la Municipalité, ce qui a permis aux élus d'expliquer les choix opérés, notamment

au regard des contraintes très importantes liées au PPRi et à l'obligation de cohérence avec le SCOT de l'Arc Comtat Ventoux.

Des observations ont été formulées pour contester le zonage d'une future zone d'activités. Des tracts figurant dans le registre ont été distribués dans le village par des administrés opposés à ce projet.

L'intérêt de cette zone n'est pas remis en question mais sa faisabilité doit être confirmée par des études restant à mener par la COVE qui est compétente en matière de développement économique.

Des remarques ont porté sur la nécessité de veiller à assurer la cohérence entre le niveau d'équipement de la Commune et le développement de l'urbanisation.

Des questions ont été posées sur les possibilités de développement des constructions en zones naturelle et agricole.

Plusieurs demandes d'ordre personnel portant principalement sur des demandes de classement de terrains en zone constructible ont également été formulées. Elles ont été analysées au regard de leur cohérence avec le projet de développement défini par la Municipalité.

Un article sur le PLU a ensuite été publié dans le bulletin municipal paru en décembre 2016 :

Dossier

PLAN LOCAL D'URBANISME

QUEL PLU POUR LES 10 ANS À VENIR ?

Développement économique, habitat, déplacements et mobilité, environnement, équipements... le PLU aborde tous les domaines essentiels de la vie quotidienne, de façon transversale, afin d'élaborer un projet de ville responsable et durable.

QU'EST-CE QU'UN PLU ?

C'est un document stratégique et réglementaire qui expose les grandes orientations en matière de développement du territoire. Il définit le projet de développement entre développement urbain et préservation des espaces naturels, tout en tenant compte des préconisations que sont le renouvellement urbain, la diversification de l'habitat, la diversité des fonctions urbaines, etc.

Le PLU s'inscrit dans le cadre d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document instauré par la loi SRU, à pour fonction de présenter le programme constructif pour les 10 années à venir. Le règlement et le plan de zonage du PLU sont la traduction réglementaire du PADD.

Le PLU doit impérativement respecter les orientations fixées par différents documents de planification qui s'imposent à lui :

• **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Arc Comtat Ventoux**, qui définit des orientations opposables aux PLU avec lesquels ceux-ci doivent être compatibles (organisation de l'espace, protection des espaces et sites naturels, équilibre et perspectives démographiques...).

• **Le Programme Local de l'Habitat pour la CoVe (PLH)**. Le 2^e PLH couvrant la période 2014-2020 définit notamment la production sur le territoire de la CoVe de 3 500 résidences principales sur 6 ans, réparties sur le territoire de la manière suivante :

- 45 % de locatifs, dont 24 % de locatifs sociaux en moyenne sur la CoVe et **limité à 20 % obligatoires pour Sarrians**.
- 55 % en accession (dont 35 % à prix maîtrisé).
- le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) C'est une servitude d'utilité publique annexée au PLU.

Sur la commune de Sarrians, cela représente un besoin en logements de 278 résidences principales à créer.

LE BULLETIN DE LA VILLE DE SARRIANS
DECEMBRE 2016 // 78-11 - www.ville-sarrians.fr

LES GRANDES ORIENTATIONS DU PADD

Le projet s'oriente autour de 5 grands axes :

- respecter l'organisation de la commune en intégrant le risque inondation. **Condition nécessaire à un développement responsable et durable**.

- promouvoir un développement raisonné du territoire par la préservation des ressources, la mise en valeur de l'agriculture, des milieux naturels, des paysages et des éléments du patrimoine.

- promouvoir une urbanisation adaptée au cadre urbain dans une logique de mixité.

- tirer parti du potentiel économique, agricole, touristique du territoire pour maintenir et renforcer un tissu économique dynamique et varié.

- renforcer la qualité de vie de la commune, par une meilleure organisation des déplacements doux, l'optimisation des transports collectifs, la mise en valeur des entrées de village et de nouvelles offres d'équipements publics et de services.

Le PADD prévoit, en conformité avec le SCoT, d'accueillir à Sarrians, environ 700 nouveaux habitants d'ici 10 ans, soit près de 300 nouvelles constructions, à usage de logement (sur la base de 2,36 personnes par logement en moyenne).

L'évolution de notre société nous amène à prévoir également les besoins en logements pour les 10 années à venir liés à l'éclatement des familles (séparations, divorces) qui nécessiteraient environ 170 nouvelles constructions à usage d'habitation.

Au total, ce sont donc 470 nouvelles constructions qui seront nécessaires.

La densité moyenne est de l'ordre de 25 logements par hectare. Les besoins de foncier seraient de 19 hectares, dont 3 hectares compris dans l'opération "Cœur de Ville", 7 hectares dans l'enveloppe urbaine actuelle ("dents creusées") et 9 hectares à ouvrir à l'urbanisation de façon différée, route de Bédarides, si le budget communal le permet dans les années à venir (réseaux, voiries).

LES ÉTAPES CLÉS DE L'ÉLABORATION DU PLU

PHASE D'ÉTUDE

- **2012** : débat sur le diagnostic, orientations du PADD et échange avec les Personnes Publiques Associées (PPA). Réunion publique avec la population concernant le diagnostic et le PADD.

- **Avril 2014-septembre 2016** : élaboration des pièces réglementaires et échange avec les PPA.

- **Septembre-octobre 2016** : exposition publique des principales pièces du PLU.

- **Novembre 2016** : bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU (arrêté par le Conseil Municipal, puis transmis aux PPA, Services de l'État, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, CCI, COVE, SCoT... qui disposent d'un délai de 3 mois pour donner leur avis).

PHASE ADMINISTRATIVE

- Consultation des PPA durant 3 mois.

- Enquête publique pendant au moins 15 jours des habitants sur le projet de PLU.

- Modifications et ajustements du projet de PLU en lien avec les conclusions de l'enquête et avis des PPA.

- **Printemps 2017** : approbation du PLU.

ENQUÊTE PUBLIQUE

LE ZONAGE

C'est le découpage de la ville en secteurs cohérents afin d'élaborer le règlement, permettant d'établir des règles strictes en matière d'urbanisation répondant aux objectifs du PADD
(carte consultable au Service Urbanisme)

